

Compte rendu de la réunion du 30 mars 2019

Présents : Alain Ripert, Stéphanie Aurambout, Pascal Jacquet, Franck Cadéi, Valérie Corduri-Daviet, Paula Barata, Sophie Bréchet, Jean-Louis Perchet, Patrick Singla, Patrick Péan, Jean-Pierre Defour, Emmanuelle Defoort, Ali Mani, Jérémy Réault, Jérémy Colsenet

Absents : Comité Isère, Comité Allier, Comité Cantal, Comité Haute-Loire

Alain Ripert rappelle les différents enjeux. Le CNDS disparaît et va être porté par l'Agence. Le FADTE (devenu pacte de développement) ne rentre plus par le financement des emplois mais les projets et les plans d'actions qu'on en décline. Quels objectifs nous donnons au pacte de développement sur les différents piliers dont notamment le service aux clubs ? La fédération met des critères avec une part fixe et une part variable. Quel type de gouvernance, quelles ressources humaines, financières ? Nous devons pouvoir écrire ce projet régional sous forme de conventionnement pour clarifier notre politique auprès de la fédération.

Il faudra qu'on puisse organiser très rapidement une coordination avec les 11 présidents de comité.

On a déjà beaucoup avancé sur le PPF, l'arbitrage et l'ITFE. La réunion de ce jour nous permettra de nous centrer sur le service aux clubs.

L'ensemble des participants regrette que tous les comités ne soient pas représentés sur un sujet stratégique comme celui-ci nécessitant l'implication de tous.

Chaque commission définit le contour de bassins. Faut-il envisager une harmonisation des bassins ? Il faut planifier une réunion transversale commissions afin de partager la nature même du découpage par bassin.

Au niveau du service aux clubs, Alain Ripert rappelle que le service aux clubs doit répondre :

- **Aux besoins des clubs**
- **Aux critères du pacte de développement**
- **Aux politiques d'accompagnement des comités**
- **Aux propositions de la ligue**

1. Etat des lieux de la politique d'accompagnement de chaque comité :

Loire

Constat : ça n'avancait pas vite. Mise en place d'une personne du CA pour prendre en charge la responsabilité du service aux clubs. Proposition très vite de mettre en place des réunions de secteur. Les clubs se réunissaient par secteur géographique pour trouver des actions communes. Objectif de ne pas dépasser 4 ou 5 clubs maximum par secteur. Les clubs exposent leurs besoins ou difficultés ou projets en cours puis recherche de points de rapprochement. Nous incitons les clubs à se parler entre eux et à trouver des points positifs d'échanges. Notre rôle est de piloter et de mettre en place les moyens pour aider les clubs à mettre en place leurs projets. Il faut faire des choses simples pour que les clubs puissent facilement adhérer.

Puy de Dôme

Tous les ans : réunions comité – clubs. Cette année, nous avons décidé d'associer les responsables techniques de chaque club. Suite à ces réunions, on a eu des retours des clubs. Lors des CA, nous avons

décidé d'associer 1 personne par club sur 2 ou 3 CA par an pour nous apporter des idées sur des thématiques bien précises avec un vote consultatif. Nous avons des clubs qui ont des gros problèmes de structuration.

Drome Ardèche

38 clubs pour environ 6000 licenciés.

Quoi qu'on fasse, c'est toujours pour rendre service aux clubs. Nous avons décidé de créer 4 bassins (secteurs). Pour chaque bassin, il y a 1 élu référent, 1 salarié club référent, 1 budget et une autonomie de gestion, de choix attirée. Les clubs émettent un besoin de soutien pour les écoles d'arbitrage. Il y a des ententes envisagées entre clubs. Un accompagnement sur des MAD est proposé à la charge du comité. Nous donnons un coup de pouce financier aux clubs supports d'associations sportives. On a relancé une commission d'arbitrage pour faire un travail sur les JAJ. Le comité va accompagner les JAJ pour les aider à évoluer.

Ain

Les présidents de clubs sont invités à des CA mais pas forcément pour aborder des problématiques particulières. En tant que président de club, c'est difficile d'identifier nos besoins pour demain.

Haute Savoie

Peu de clubs mais beaucoup de licenciés.

Pas de problèmes de distances.

On a déjà mis en place les réunions de clubs pour qu'ils puissent travailler ensemble. Programme d'accompagnement des clubs : accompagnement individuel des clubs plutôt que collectif : ça nous a permis de faire ressortir d'autres points.

Rhône

La métropole devient directive sur les clubs à subventionner ou non. Le département du Rhône tend sur le même raisonnement. Les discussions entre clubs se font de moins en moins. On prend un ADS à partir de septembre qui va se concentrer sur le développement. On va développer le handball féminin et le handball dans les classes. Un collège du Rhône a fini 5^e de France sur un championnat sans qu'on ait l'information en amont. On a des clubs qui ouvrent des classes sans rien nous dire. Nous accompagnons surtout les clubs en cas de problèmes. Problématique des infrastructures : il nous en manque pour développer la pratique du handball. Si on veut concurrencer le rugby, basket, volley, il faut qu'on soit innovant.

Savoie

On essaye de rencontrer les clubs de manière globale et de relever ceux qui n'échangent pas (aider les nouveaux dirigeants. Sur cette saison, problématiques de communication car pas de salarié. Concentration de la majorité des clubs (et de la population) sur l'axe Aix-les-Bains – Montmélian. Les clubs interpellent facilement le comité pour des sujets variés.

Pascal Jacquet interroge les comités sur les 2 priorités principales pour l'avenir afin de construire une politique commune.

Différentes priorités sont remontées :

- Problème de développement

- Manque de créneaux pour se développer
- Certains maires imposent un nombre maximum de licenciés par clubs
- Comment mieux s'implanter dans les communes qui ne connaissent pas le hand ?

Comment peut-on répondre au manque d'infrastructures ? Peut-on envisager par exemple un système de parrainage pour encourager les clubs existants à développer de nouveaux clubs ?

- Problèmes liés à l'emploi

- Professionnalisation de l'encadrement
- Les clubs manquent de ressources humaines mais ne peuvent pas embaucher un temps plein. Des embauches intra structures doivent être réfléchies.

Sur la formation de l'encadrement, l'ITFE sera en mesure de répondre à cette problématique. Le développement des groupements d'employeurs apparaît comme une solution pouvant aider les clubs à se professionnaliser et se structurer. Les comités doivent identifier au plus vite les secteurs visés pour développer les structures de groupement d'employeurs. Une réponse est attendue pour le 30 avril au plus tard. Pour des raisons de concurrence entre clubs, il faut privilégier le partage d'emplois administratifs ou formation ou communication / commercialisation ou éventuellement entraîneur sur un seul club et missions autres sur les autres clubs.

- Clubs en manque de repreneurs

- Comment accompagner les clubs où le dirigeant ne souhaite pas renouveler son engagement pour éviter que le club ne s'éteigne

Pascal Jacquet évoque que dans ce cas il a déjà été mis en place des réunions d'urgence avec les parents notamment pour évoquer la situation et encourager à la reprise.

- Développement des nouvelles pratiques

- Capacité de développer ces pratiques
- Quel réseau ? : écoles, crèches, entreprises
- Quel rôle entre ligue et comités ?

BUT :

Le pacte de développement devient un projet territorial partagé et structuré, par l'ensemble des acteurs sur l'ensemble du territoire.

Une répartition claire des rôles de chacun et des responsabilités.

Aboutir à une ligue porteuse de l'organisation globale de la pratique, de la formation à travers l'ITFE et le guichet unique et à des comités porteurs d'une dynamique locale de bassins et notamment des groupements d'employeur.

Les secteurs déterminés par les comités doivent permettre de développer :

- Les emplois, la mutualisation des emplois
- L'accompagnement rapproché des clubs
- Le soutien des clubs en difficulté
- Les nouvelles pratiques
- La création de bébés clubs
- Les écoles d'arbitrages
- Les premiers réseaux de sélection et de travail technique
- L'implication des techniciens clubs et leur motivation à se former
- Des animations locales

Les acteurs des comités, bénévoles, salariés, agissent en faveur de la création, de l'animation et du pilotage de ces secteurs locaux de développement.

A FAIRE : au plus tard le 30 avril – (Envois à Emmanuelle DEFOORT).

- Les comités doivent faire remonter les secteurs qu'ils souhaitent créer, y compris ceux qui pourraient regrouper plusieurs comités car frontaliers des départements), en fonction de leur pertinence.
- Egalement faire remonter ceux où ils pourraient porter des groupements d'employeurs en soulignant les secteurs stratégiques prioritaires.
- Stéphanie AURAMBOUT contacte les comités non présents pour leur expliquer la démarche.
- Emmanuelle DEFOORT lance un Doodle avec les présidents de comités, présidents de commission SAC, arbitrage, PPF, ITFE pour une réunion commune sur la première semaine de mai dédiée au pacte de développement.